

FAQ Pool d'experts

Questions générales sur le pool d'experts

- Qu'est-ce que le pool d'experts?
Le pool d'experts est une plateforme centralisée qui permet aux collaborateurs de présenter leurs compétences et à leurs collègues, de trouver des experts de manière ciblée.
- Quel est l'objectif du pool d'experts?
Le pool d'experts vise à faciliter le transfert de connaissances, à éviter les doublons, à mener à bien des projets plus rapidement et à mettre en avant le savoir-faire des experts.
- Qui peut utiliser le pool d'experts?
En principe, tous les collaborateurs et toutes les compagnies ferroviaires peuvent recourir au pool d'experts.

Questions pour les chemins de fer (utilisateurs/utilisatrices)

- Comment trouver les experts qui me conviennent?
RAILplus fait le lien entre experts et projets.
- Comment contacter un(e) expert(e)?
RAILplus fait le lien entre experts et projets.
- L'utilisation est-elle facultative?
La prise de contact est facultative et repose sur un accord mutuel.
- Y a-t-il des frais pour le chemin de fer si je sollicite l'intervention d'un(e) expert(e)?
La demande et la mise en relation sont gratuites. La rémunération est convenue entre l'expert et le chemin de fer (salaire horaire, honoraires => attention: clause de non-concurrence éventuelle, etc.).
- Dans quel délai ai-je une réponse?
En règle générale, une réponse est fournie dans un délai de 1 à 3 jours ouvrables, en fonction de la disponibilité et de la charge de travail des personnes concernées.

Questions pour les experts

- Comment puis-je m'inscrire en tant qu'expert(e)?
Pour s'inscrire, il convient de contacter RAILplus.
- Quelles sont les attentes à mon égard?
Les experts sont amenés, en fonction de leurs disponibilités, à fournir un soutien technique, à assurer le transfert de connaissances, à donner des conseils ponctuels ou à participer à des projets.
- Combien de temps dois-je prévoir?
Cela dépend de la demande et des projets. Une concertation a toujours lieu.
- Comment mon savoir-faire est-il mis à jour?
Toute modification doit être signalée à RAILplus.
- Y a-t-il une rémunération ou des avantages?
La rémunération est convenue entre la compagnie ferroviaire concernée et l'expert. De nombreuses variantes sont possibles: embauche avec salaire horaire ou mensuel, mission en tant qu'entreprise individuelle ou SARL, location de services (attention: location de personnel).

Protection des données et gouvernance

- Quelles données sont enregistrées?
Seules les informations professionnelles, telles que les compétences, les projets, les coordonnées et la disponibilité, sont enregistrées.
- Qui voit mon profil?
RAILplus et les compagnies affiliées intéressées ont accès au profil des experts.
- À quelle fréquence les profils sont-ils mis à jour?
Les profils sont mis à jour lors de la modification de la disponibilité ou des données relatives aux experts.